



## Conseil de quartier N°5

### Compte rendu de la réunion du 14 Juin 2024

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 Décembre 2023,
- Suites du projet proposé à la Mairie pour le chemin de Bargemon,
- Point sur la protection du massif forestier de Castel Diaou,
- Information sur les dossiers en cours dans le cadre communal,
- Questions diverses.

Monsieur Millo, référent du quartier numéro cinq, remercie l'assemblée pour sa présence.

Secrétaire de séance, Monsieur Philippe Prost.

La séance est donc ouverte à 18h30 en présence de Monsieur le Maire.

#### **1) Approbation du compte rendu de la réunion précédente.**

Aucune remarque sur le compte rendu précédent.

Le compte rendu est donc approuvé.

#### **2) Suites du projet proposé à la Mairie pour le chemin de Bargemon**

Monsieur Millo : Aujourd'hui nous constatons qu'il n'y a pas de changement, le chemin est dangereux, il y a beaucoup d'excès de vitesse.

Point Mairie : Monsieur le Maire est allé sur place et déclare que toutes les demandes qui ont été faites sont recevables (document joint au compte rendu précédent). Le rebouchage des trous va être fait prochainement, la Mairie a budgété 14000€ pour plusieurs chantiers de ce type, dont le chemin de Bargemon. En un deuxième temps, le panneautage des endroits rétrécis sera fait, mais ce n'est pas budgété pour l'instant. Néanmoins, une grosse enveloppe est prévue pour des travaux de voirie dans la commune cette année, si il reste un peu d'argent, ces travaux pourront être réalisés. Le croisement avec la D47 sera vu plus tard avec le département, qui a donné son accord de principe, mais a déjà annoncé qu'il ne paiera pas. Quant aux bas côtés, ils seront faits par les services techniques de la Mairie si il y a un reliquat de budget. D'autres rues vont être entièrement refaites sur la commune cette année, le chemin de Bargemon sera budgété pour 2025. Le panneau STOP

ainsi que le panneau de limitation à 5 tonnes seront remis en place rapidement. Le lotissement de 7 habitations est accepté et se fera, le permis de construire ayant été accepté avant le gel de l'urbanisme. Monsieur le Maire demande d'utiliser l'adresse email de la Mairie ou le logiciel Maire et Citoyens pour signaler les problèmes.

### **3) Point sur la protection du massif forestier de Castel Diaou**

En introduction Monsieur le Maire reconnaît que les choses n'ont pas été faites dans le bon ordre, mais que tous les dossiers de régularisation sont en cours. Il passe la parole à Monsieur Fleury, adjoint à la jeunesse et aux loisirs.

Monsieur Fleury : Un dossier est en cours auprès des organismes compétents, DDTM, ONF, Natura 2000. Il faut répertorier les sentiers et les aménagements, petits ponts, virages relevés, etc. Il est demandé pour chaque aménagement, la distance depuis le départ de la piste, un point GPS, et des photos. Ce travail a été réalisé avec l'aide de l'association Shape and Ride. Le dossier principal comporte 19 pages ainsi que 72 pages d'annexes. Il détaille quelles ont été les réouvertures de sentier, et les créations. Il y a au total 10,6 km de pistes, dont environ un dixième de créations. Un point d'information est prévu (celui qui existe déjà sur le chemin de Bargemon). Lorsque tous ces dossiers seront finalisés et acceptés, une demande sera faite à la Fédération Française de Cyclisme. Le plus grand risque sur le massif est l'incendie. La responsable Natura 2000 a fourni des cartes localisant les espèces, les pistes n'ont pas d'impact sur la faune d'après ces cartes. Il n'y a eu aucune destruction de milieu naturel, l'impact sur l'environnement a été minimisé. La charte MBF ( Mountain Bikers Foundation) a été appliquée, elle prend en compte le choix des pistes, la largeur des pistes ainsi que le choix des sols (secs), l'évacuation de l'eau. Il est recommandé d'inverser les lignes de pentes à intervalle régulier pour éviter le ravinement. Lors de la pratique, les VTTistes doivent se conformer au balisage indiqué. Des panneaux explicatifs seront installés au point d'information. Lors des manifestations, pas de sono, pas de cris, pas de musique. Pour l'instant l'ONF et Natura 2000 ne sont pas d'accord sur les espèces à afficher sur les panneaux. Une charte de bonne conduite sera éditée prenant en compte la chasse, les riverains, la nidification etc... L'entretien des pistes sera fait de jour uniquement et entre le 15 septembre et le 15 février. Il reste à définir la mise en place d'une signalisation adaptée (priorité entre les utilisateurs) pour sensibiliser les pratiquants. Les panneaux, eux-mêmes, seront respectueux de l'environnement.

Monsieur Millo remercie Monsieur le Maire d'avoir repris en main ce projet qui semble aujourd'hui mieux organisé. Il rappelle cependant que le projet initial était mal encadré et dangereux pour l'environnement. Il se pose néanmoins la question du contrôle concret de toutes ces dispositions d'autant plus que, n'étant pas dans la zone SMGSE, le massif de Castel Diaou restera en dehors du projet « Grand Site de France ».

M. Fleury: Un inventaire de la faune a été fait, un autre sera refait dans quelques années. La communauté de commune prend en charge l'entretien des pistes car c'est elle qui a la compétence « installation sportive ».

Monsieur Millo remarque que l'on glisse effectivement d'un massif naturel vers une installation sportive: lorsqu'on respecte la nature on ne la transforme pas en terrain de sports.

Monsieur Prost : Y a-t-il des mesures contre la sur-fréquentation ?

M. le Maire: D'autres pistes seront ouvertes dans la commune afin d'éviter une pression uniquement sur notre massif. De plus, des prescriptions de jauges seront faites par l'ONF et Natura 2000, les utilisateurs devront s'y tenir. Le projet est définitif et non modifiable, il n'y aura pas de nouvelles pistes ouvertes sur le massif de Castel Diaou.

Monsieur Millo : La convention mise en place avec les propriétaires forestiers (jointe au présent compte rendu) mentionne uniquement des « randonneurs » comme utilisateurs. Dans ce texte proposé à la signature des propriétaire, il n'y a aucune mention des VTT, ni VTTAE (qui sont considérés comme véhicules non motorisés) ni de référence au projet global de bike park. Cette convention est très ambiguë et peut tromper les propriétaires. Pourquoi ne pas préciser que la signature autorise le tracé de pistes de sports sur le terrain concerné?

Monsieur le Maire répond que cette convention n'est qu'un projet et que les propriétaires seront correctement informés et qu'il ne trompera personne, l'engagement est pris devant témoins. Le projet de Bike park prendra plusieurs années pour se mettre en place, pendant ce temps, il n'y aura pas d'entretien, mais les VTTistes pourront continuer à l'utiliser comme ils le font depuis deux ans.

#### **4) Information sur les dossiers en cours dans le cadre communal**

##### **- PLU**

Monsieur le Maire informe l'assistance que débat sur le PADD qui était prévu au dernier conseil municipal n'a pas eu lieu car la commune n'est pas encore prête. La commune se mettra en cohérence avec le SCoT (schéma de cohérence territoriale). Il n'y aura pas de nouveau permis de construire pendant 5 ans, de 2023 à 2028. Il faut faire une pause dans l'urbanisation, 70 hectares qui étaient ouverts à la construction vont être fermés et reclassés en zone naturelle. En 2028, on pourra reprendre l'urbanisation quand le problème de l'eau aura été résolu. En 2050, nous aurons droit à zéro artificialisation des sols.

##### **- ZAP (Zone Agricole Protégée)**

M. Le Maire: 440 hectares seront dans cette ZAP. Ils seront sanctuarisés et ne seront jamais urbanisables. Les terrains pourront être loués à de jeunes agriculteurs. Il faut savoir que le fait que la ZAP existe facilite le raccordement à l'eau et que des aides Européennes peuvent être accordées. La préfecture doit mettre en place une réunion publique et un commissaire enquêteur (mais ils sont débordés). Certains ajustements seront certainement faits puis il y aura validation par le conseil municipal.

## 5) Questions diverses

- Sur demande de M.Zeller, Il faudrait un miroir au croisement du chemin de Saint Denis et chemin de Tournoune au niveau du 1450. Il faut rajouter une bande blanche de marquage au sol à la sortie du numéro 1700.

- M. Millo fait part du mail de Monsieur Varennes : Stationnement anarchique aux abords d'Eden Vert et conteneurs jaunes saturés.

M. le Maire : Pour le stationnement, le terrain étant privé, il faudrait faire une convention avec le propriétaire pour prévoir un aménagement. Les VTTistes pourront se garer au point d'information prévu. Pour les conteneurs jaunes, une distribution de conteneurs individuels sera bientôt faite.

- Entretien des fossés et bords de route:

L'assistance remarque que les fossés ne sont pas entretenus.

M. le Maire: Les herbes qui sont au bord des routes sur des points dangereux ont été coupées. Le choix d'un fauchage tardif n'est pas de la négligence, c'est un choix volontaire et idéologique afin de préserver la biodiversité et les pollinisateurs.

- Carcasse de voiture sur la D47

M. le Maire : C'est la gendarmerie qui doit s'en occuper, le Maire relance, mais ils sont débordés.

- Point dangereux sur le RD47

En bordure du terrain qui comporte beaucoup de cuves, le propriétaire a installé un filet qui empiète sur la chaussée, ne permettant plus aux piétons de marcher en sécurité au bord de la route.

M. le Maire : Le département sera de nouveau contacté.

- Coupe feu sur la piste au bout du chemin de Bargemon.

Le coupe feu n'a pas été nettoyé car le débroussaillage se fait par plan quinquenal. Monsieur le Maire rappelle que la politique lorsque l'on habite dans un couloir de feu, c'est l'évacuation. Il faut en permanence être prêt à quitter son logement en emportant les choses importantes.

- OLD

100 courriers ont été envoyés, ils seront suivis de mise en demeure si nécessaire. Si l'OLD n'est toujours pas fait, la Mairie fera faire le travail et facturera.

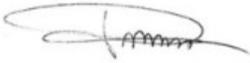
M.Millo indique que les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

Il informe l'assemblée qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat de référent du quartier 5 à partir de 2025. Les personnes du quartier qui seraient intéressées ont donc 6 mois pour se faire connaître.

La séance est levée à 20h45.

**Le secrétaire de séance**

P. Prost

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Prost', written in a cursive style.

**Le référent du quartier 5**

F. Millo

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Millo', written in a cursive style.